

adopté

SÉNAT

le 25 juin 1965.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*instituant un régime d'épargne-logement.*

---

*Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :*

.....

Art. 4.

Les dépôts d'épargne-logement sont reçus par la Caisse nationale d'épargne et les caisses d'épargne ordinaires.

.....

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 1397, 1439 et in-8° 357.  
2<sup>e</sup> lecture : 1522, 1523 et in-8° 382.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 221, 250 et in-8° 120 (1964-1965).  
2<sup>e</sup> lecture : 276 et 277 (1964-1965).

Art. 6.

..... Conforme .....

.....

Délibéré, en séance publique, à Paris, le  
25 juin 1965.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*